

LE ROUSSILLON

LEGS
Auguste BRUTAILS
1859-1926

PARAISSANT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

ABONNEMENTS	DÉPARTEMENT et DÉP. LIMITHOPHES	LES AUTRES DÉPARTEMENTS	ESPAGNE
Trois mois	6 fr.	8 fr.	9 fr.
Six mois	12 —	15 —	16 —
Un an	20 —	28 —	30 —

BUREAUX :
RUE DES TROIS-ROIS, 1, A PERPIGNAN

Adresser à M. CH. LATROBE tout ce qui concerne la rédaction et l'administration

Reclames la ligne » fr. 50
Annonces » 25
Annonces judiciaires » 20

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.
Les insertions et les abonnements sont payables d'avance.

PERPIGNAN
26 AVRIL 1892

LE SOLEIL DE CANET

Nous n'en voulions rien dire, mais ce coquin de soleil de Canet a fait tellement de siennes que nos bureaux de rédaction en ont été inondés et nous ne pouvons plus, non, nous ne pouvons plus ne pas parler de l'inauguration de la statue de Cassanyes.

M. Escanyé, M. de Lamer, M. Bonhoure auraient trop le droit de crier à l'injustice si nous ne leur accordions pas la place qui leur est due.

Procédons par ordre. Jamais, il convient de le dire, l'éloquence de M. Escanyé n'avait été aussi loin. On l'avait vu au Conseil général, prendre la parole à une heure et quart, expliquer sa généalogie jusqu'à trois heures, continuer pendant la suspension de séance, ne pas s'apercevoir que ses collègues avaient disparu et ne terminer son discours qu'au milieu de la nuit. On l'avait vu à l'Association polytechnique rester insensible à la mimique expressive de M. Astruc, tapant de sa main gauche sur sa main droite et montrant le public gagnant la porte. On l'avait vu, enfin, à la Parfaite Union, racontant le récit d'une bataille, rester sourd au bruit d'un chaudron sonore mis en mouvement par l'auditoire impatient. Mais jamais, au grand jamais, il n'avait tué personne. Dimanche il a essayé. C'est un progrès.

Quatre soldats et un sous-brigadier des douanes qui avaient fait la campagne de 1870, avaient assisté à des canonnades effroyables et n'avaient pas bronché, n'ont pu résister à l'éloquence de M. Escanyé. A la 21^e minute le 1^{er} soldat est tombé. Dix secondes après le second subissait le même sort. Trois secondes plus tard deux autres tombaient encore. Esquissant un sourire, M. Escanyé continuait toujours : « Cassanyes n'avait point cette mâle éloquence qui comme une massue renverse les plus solides mais il avait une belle âme. » C'était maintenant le tour du brigadier des douanes qui roulait sur le sol.

Grâce à la prévoyance de M. le préfet, un médecin avait été attaché à l'orateur et ainsi nous n'avons pas eu de morts à déplorer. De violentes frictions ont ramené la circulation du sang, des compresses d'eau glacée ont raffermi les cerveaux qui commençaient à se liquéfier et la convalescence des victimes promet de ne pas être longue.

C'est ce qu'annoncent les journaux républicains en ces termes discrets :

« Pendant la lecture du discours de M. Escanyé quatre soldats et un sous-brigadier des douanes tombent frappés d'insolation. Ils sont bientôt remis grâce aux soins empressés du docteur Joseph Massot. »

Insolation est peut-être le plus joli mot de la journée. Et M. Escanyé ne peut qu'en être flatté. Le soleil de Canet, serait-ce lui ?

Il faut reconnaître pourtant que toutes

les victimes de M. Escanyé et du soleil n'avaient point mordu la poussière. On l'a compris tout de suite dès que M. de Lamer a ouvert la bouche. Il était véritablement effrayant. Ce n'était plus l'orateur pour dames « se cristallisant dans l'éther » mais le de Lamer du « piédestal plus grand que nature. » Sa voix vibrail s'il faut en croire nos confrères, ses molaires tremblaient et voici ce qu'il a dit. Le texte officiel s'impose. On ne résume pas M. de Lamer.

Citoyens,

La qualification de régicide, dont le conventionnel Cassanyes a été gratifié par un parti qui a tout intérêt à créer des équivoques et à déplacer les responsabilités, constitue bel et bien un mensonge historique dont il importe de démasquer la perfidie et, à cet effet, jamais occasion ne fut plus opportune que cette fête en l'honneur du patriote dont nous inaugurons le buste, désolés de n'être pas assez riches pour lui offrir une statue.

Le conventionnel Cassanyes a voté la mort de Louis XVI, mais quelque extraordinaire que cela puisse paraître à certains gens, on n'est pas un régicide parce qu'on a juridiquement envoyé un roi à l'échafaud.

Un régicide, c'est le sectaire ou le monomane, ou n'importe quel meurtrier, qui de son autorité privée, par esprit de convoitise, ou de haine ou de vengeance ou de fanatisme se débarrasse par l'assassinat d'une tête couronnée.

Tels sont dans l'histoire : le moine Jacques Clément qui, d'un coup de couteau, ouvre le ventre de Henri III ; Ravachol qui, le poignard en main, attend Henri IV au passage et le tue ; Louvel, qui guette au sortir de l'Opéra, l'héritier présomptif de la couronne, le duc de Berry, et l'assassine ; Fieschi, qui attend aux jours de Louis-Philippe avec une machine infernale en plein boulevard de Paris. Dans un autre genre (car il y a de la variété jusque dans cette féroce industrie) et par analogie, Napoléon I^{er} qui fait fusiller nuitamment dans les fossés de Vincennes, après un jugement dérisoire, un prince de la maison de Condé, et pour ne pas sortir de cette intéressante famille Bonaparte, historiquement vouée au parjure, **Napoléon III, qui profitant d'une brumeuse nuit de décembre, égorge de ses mains liberticides la République dont il était le gardien.**

Tout cela dit sans respirer, avec de grands gestes et d'une voix tonnante, jette le public dans une stupeur profonde. Personne ne songe plus à s'évanouir. Mais on ne rit pas. Le moment est solennel. On regarde l'orateur. M. Bonhoure tient la basque gauche de la redingote de M. de Lamer, M. Escanyé la basque droite et les invités se cramponnent à leur chaise. Que va dire encore le maire de Pia ? Napoléon III, régicide parce qu'il a égorgé la République, est soudain évoqué par la foule et, le soleil aidant, on le voit paraître accompagné de l'amiral Rigault de Genouilly. Alors on entend un dialogue étrange. L'amiral interpelle M. de Lamer : — Souviens-toi du 10 septembre 1867.

Et de Lamer répond : — Que me veux-tu, *serviteur glorieux de l'Empire* ?

— Écoute bien !

Pâle, comme dans un cauchemar, M. de Lamer prononce ces paroles :

— J'entends le cri de reconnaissance qui s'élève du fond de nos montagnes vers le trône impérial.

Impitoyable, l'amiral continue : — Achève !

— Soit ! répond de Lamer, *si nos pères défendaient en héros le sol de la République leurs descendants défendraient avec*

le même courage et le même bonheur la France de Napoléon.

Et la vision disparaît. M. de Lamer passe la main sur son front, il se demande si lui aussi n'a pas eu son coup de soleil. Cette mixture du toast bonapartiste de 1867 et de l'allocution révolutionnaire produit un effet immense. Il touche au délire quand l'orateur termine en disant que les premiers secours donnés à Cassanyes furent la clef de notre délivrance et de notre sécurité.

Aussi, ne restait-il plus rien à dire. Et M. Bonhoure, qui est un homme grave, l'a compris. Refaire, après M. Escanyé, l'histoire de Cassanyes, c'eût été renouveler de déplorables accidents. Essayer de donner une nouvelle définition du régicide n'était point possible après le merveilleuse découverte de M. de Lamer. Aussi M. le Préfet allant tout de suite au fond des choses et ne voulant pas avoir le ridicule de fêter un fantôme comme le héros de la journée, se prend-il à expliquer que *sans doute* il s'agit bien de Cassanyes, mais qu'on célèbre surtout les victoires de la République ! Et partant du pied gauche par la tangente M. Bonhoure abandonne Cassanyes à son malheureux sort pour nous raconter des histoires sur la Révolution.

Pauvre Cassanyes !

Et au dernier effet du soleil. On nous écrit ce matin de Canet qu'à la stupéfaction générale on a reproduit dans les journaux des toasts qui n'avaient pas été prononcés. C'est le comble de l'insolation. Le soleil d'Austerlitz doit décidément s'effacer devant le soleil de Canet.

André DESPÉRAMONS.

LE PROCÈS DE RAVACHOL

Dans l'affaire de Ravachol, onze nouveaux témoins ont été cités. Leur nombre est, à présent, de vingt.

Il se pourrait qu'en vertu de son pouvoir discrétionnaire, M. Gues, président des assises, fit appeler, sur la demande des avocats, d'autres témoins encore le jour de l'audience. Parmi ces témoins de la dernière heure, figureront probablement le propriétaire d'un bazar de la rue de la Chapelle, un pharmacien de la rue Compoise et une épicière fruitière de Saint-Denis.

Le *Figaro* publie une lettre d'un juré, dont voici le passage principal :

M. le procureur général Quesnay de Beaurepaire a déplacé le débat. Au lieu du Ravachol vulgaire dont la condamnation était d'avance dans toutes les consciences et sur toutes les lèvres, M. Quesnay de Beaurepaire ne nous présente plus qu'un chef anarchiste. C'est le procès d'un parti qu'il engage devant nous. C'est l'anarchie seule qu'il nous demande de juger et de condamner dans son réquisitoire exclusif et il nous transforme ainsi, à notre insu, en hommes politiques siégeant dans une sorte de tribunal politique.

C'est ce changement incompréhensible, mystérieux, subit, qui nous trouble et qui nous émeut, car nous croyons que ce procès de l'anarchie est une grande imprudence, sinon une grande faute. Certes, tous unanimes, nous demanderons une condamnation pour cet anarchiste, mais obtiendrez-vous de nous la condamnation capitale ? N'a-t-il pas voulu apeurer tout simplement cette société moderne dont son programme politique annonce et promet la suppression ? Avez-vous contre les complots de ce mystérieux personnage d'autres arguments que ses propres aveux, ces aveux qui ressemblent tant à des vantardises ? Les avocats vont demander pourquoi vous poursuivez Ravachol en vertu de l'ancien article 302 du code pénal pour tentative d'assassinat par

explosion, alors que dix jours après cette arrestation, le garde des sceaux, ministre de la justice, a déclaré solennellement à la tribune des deux Chambres que cet article 302 était impuissant à punir les crimes de la dynamite jusqu'aux imprévus.

A la veille du procès Ravachol, il nous paraît intéressant de présenter à nos lecteurs la physionomie des divers accusés qui doivent figurer aux débats de demain. Nous ferons exception, toutefois, pour Ravachol, dont le portrait et la biographie ont été faits et refaits et sont aussi connus que les charges mêmes relevées contre lui.

Les physionomies des autres accusés ont été, jusqu'ici, moins mises en lumière. On sait qu'ils sont au nombre de quatre : Béala, Rosalie Soubère, Chaumartin, Simon dit Béala.

Jas Béala est né à Firmiry, le 15 avril 1865. La tête fine et longue, le front carré, la moustache relevée ; son regard, un peu voilé, semble indifférent aux choses qui l'environnent. Son rôle a consisté à faire le guet au boulevard Saint-Germain pendant que Ravachol posait la bombe. Il avait apporté de Saint-Etienne de la grisoutine à ce dernier.

Rosalie Soubère. — On sait quels sont les liens qui l'unissent à Béala. Agée de 23 ans, née à Saint-Etienne ; misérable, pâle, les cheveux en broussailles, la lèvre mince, l'aspect maladif, elle a bien l'allure des filles de mauvaise vie. C'est elle, on s'en souvient, qui a passé la marmite à l'octroi en la cachant sous ses jupons, dans le tramway de Saint-Denis à Paris.

Chaumartin n'est guère accusé que d'avoir donné l'hospitalité aux camarades et d'avoir mis à leur disposition un hangar pour y fabriquer les terribles explosifs. Né à Vienne le 28 novembre 1857 ; une face épaisse et placide, sans lignes précises ; l'œil petit, le regard assez dépourvu d'expression.

Simon dit Biscuit, né à Saint-Jean-le-Blanc, 19 ans à peine. Imberbe, la figure de travers, le regard fuyant. C'est lui qui fut chargé de se renseigner sur les habitudes de M. Benoit et se livra à des investigations dans la maison du boulevard Saint-Germain pour découvrir à quel étage habitait ce magistrat. Il faisait le guet dehors avec Béala pendant que Ravachol posait l'engin.

Le procès de demain occupe beaucoup l'opinion publique, déjà, et, à plusieurs reprises, il avait couru des bruits de nature diverse, tant sur le procès lui-même que sur les incidents possibles. Mais, ce matin, plusieurs de nos confrères ont inséré un certain nombre de documents dont la gravité ne faisait aucun doute si leur authenticité avait pu être établie.

De ce nombre était la lettre reproduite par l'*Eclair de Paris* et qui, suivant lui, aurait été adressée par un groupe d'amis de Ravachol à chaque juré. Il était question, dans ce document, des traitements ignobles infligés à trois anarchistes récemment jugés. C'était, disait-on, la cause déterminante des explosions rapprochées à Ravachol, ce dernier ayant voulu venger ses compagnons.

Disons tout d'abord que la matérialité des faits évoqués par le document en question n'existe pas. Un de nos confrères du soir a eu l'idée de faire à Clichy même et à Levallois-Perret, où se seraient commises les turpitudes en question, une enquête qui conclut à l'absolue invraisemblance des faits signalés. Il ne s'agit, en somme que d'une plaisante invention d'un reporter en quête de copie. La lettre en question a été, en effet, si peu envoyée à chaque juré, que ce matin, alors que ceux-ci étaient réunis au palais pour le tirage au sort, plusieurs déclaraient ou ignorer l'existence de cette épître, ou n'avoir absolument rien reçu.

Dans le même ordre d'idées, nous devons ranger les documents publiés par le *Gil Blas*, au sujet de l'intervention de l'anarchiste Martinet comme défenseur de Ravachol. Il ne s'agissait de rien moins que d'une véritable « conférence » sur l'anarchie. M^{rs} Lagasse, défenseur du dynamite, interrogé, a dit que son client n'a pas plus vu Martinet qu'à tout autre.

— Je n'aurais pas été étonné, ajoute-t-il, qu'un incident se fût produit dans ce sens ; mais dès que cette question fut soulevée éventuellement au début du procès, le président des assises a proposé une fin de non recevoir formelle. Ceci est tout commentaire.

12738

En dehors de ce qui précède, le *Figaro* a publié une lettre ouverte, attribuée à un juré, et adressée au procureur général. Ce document ne touche pas au procès lui-même. Il blâme le parquet d'avoir mis Ravachol en une posture de politicien, au lieu de le présenter au jury comme un malfaiteur ordinaire. Que le document soit authentique ou non, et il est fort douteux qu'il le soit, il révèle un « état d'esprit » et rien de plus. Il résulte de ce que nous avons déjà dit et de ce qui précède que l'affaire Ravachol viendra bien demain et ne sera l'objet d'aucun renvoi et que le dynamiteur ne sera défendu que par M^e Lagasse, sans l'assistance d'aucun compagnon.

Nous nous sommes rendus au palais de justice, où il n'y a presque personne aujourd'hui, la plupart des avocats n'étant pas encore revenus de vacances. Des renseignements recueillis, il résulte que le ministère public compte bien que l'affaire se terminera demain, le verdict dû être rendu très avant dans la nuit. M. Quesnay de Beaurepaire demandera, en effet, demain, un troisième assesseur destiné à remplacer celui des conseillers qui pourrait tomber malade au cours des débats.

Voici, du reste, le motif qui pousse le parquet à terminer sans désemparer dans une même journée. Il craint que, l'audience coupée, les jurés, rentrant chez eux, ne soient influencés par leurs femmes ou ne reçoivent des lettres ou des avis comminatoires. On ne les lâchera donc pas, sitôt l'affaire commencée, nous a dit un avocat rencontré dans les couloirs, il est même certain que, quand même les avocats la demanderaient pour supplément d'instruction, la remise ne serait pas accordée.

En cas d'accident, M. de Beaurepaire a désigné un substitut pour le remplacer et qui se tiendra à ses côtés. En somme, le procès marchera plus vite qu'on ne pense.

M. Q. de Beaurepaire est dans l'intention de demander la peine de mort pour Ravachol et Simon Béala, Chaumartin bénéficierait des circonstances atténuantes.

Quant à la fille Sobère, qui a introduit la marmite contenant la dynamite en la cachant sous ses jupes pour passer à l'octroi, les conclusions du ministère public dépendront de son attitude. Son système de défense consiste à dire qu'elle ne savait pas ce que contenait la marmite.

Il semble que l'affaire pourra être terminée vers 3 ou 4 heures du matin. M. Lagasse, qui plaide pour Ravachol, ne compte pas parler pendant plus d'une heure.

En prévision de toute éventualité, les mesures prises sont énergiques. La loi dit bien que tout procès criminel doit être public, mais on la tournera tout simplement et des agents en bourgeois, placés au préalable, occuperont l'espace réservé au public debout. Celui-ci, à l'ouverture des portes, se placera s'il le peut.

Les cartes privilégiées ayant été impitoyablement supprimées, il n'y aura dans la salle d'audience que les avocats, les témoins et la presse judiciaire. Encore nos confrères ne seront-ils admis qu'après un rigoureux examen. Leur place leur a été aujourd'hui même assignée; mais, sous aucun prétexte, aucune autre personne ne pourra pénétrer. Par contre, le nombre des fauteuils réservés au monde diplomatique ou officiel a été doublé.

Les ordres les plus sévères ont été donnés au commandant Lunel. Ainsi, en dehors de la salle, la circulation dans les escaliers sera surveillée et il faudra justifier sa présence d'une raison expresse pour ne pas en être expulsé sans autre forme de procès. Cette mesure aurait pour objet, dit-on, de ne laisser personne s'approcher des robinets d'embranchement des conduites de gaz, ainsi que des compteurs. Le président des assises a, d'ailleurs, réquisitionné un certain nombre de gaziers pour cette surveillance spéciale.

Quant au commandant Lunel, il estime que l'affaire entraînera moins d'affluence qu'on ne croit : « Je serai là d'ailleurs, car je veux voir ceux qui entreront, dit-il en souriant. Il y a en moyenne deux cents personnes à placer. Cela n'est pas difficile, allez ! » Et le brave commandant ajoute, en se frottant les mains : « Ce sera très calme ! »

PRÉCAUTION

Sous ce titre : « Précaution », M. Jules Simon, songeant aux désordres qui pourraient se produire le 1^{er} mai, constate, dans le *Petit Marseillais*, que les meneurs ont bien prêché la sagesse, mais que c'est par l'unanimité qu'il faut être sage et que, dans des occasions semblables, 100.000 hommes sont à la merci d'une douzaine de polissons. Le spirituel académicien rappelle à ce propos un souvenir tragique personnel qui remonte au 31 octobre 1870 :

Un souvenir plus tragique, c'est celui du 31 octobre 1870. Nous étions assis autour d'une table dans l'immense salle où nous avions coutume de délibérer. Des députations de gardes nationaux se présentaient de plus en plus nombreuses, de plus en plus agressives, et chaque députation restant là à mesure que les autres survenaient, nous nous trouvâmes au bout d'une heure ou deux entourés, cernés, pressés contre la table, en un mot prisonniers gardés à vue. Il y avait là des bourgeois et des ouvriers, des laborieux et des vagabonds, des riches et des mendiants, des réactionnaires et des communards.

Les hommes de désordre dominaient, cela va sans dire. Il y avait bien 3.000 hommes dans la salle, autant qu'elle peut en contenir; mais les immenses galeries qui s'ouvraient à droite et à gauche en contenaient dix fois plus. Tout le monde criait, hurlait, menaçait, excepté les membres du gouvernement qui, s'ils n'avaient pas su ou pu empêcher l'envahissement, le subissaient du moins avec dignité et courage. Je me disais : Si quelqu'un tire un coup de fusil ou de pistolet, ce sera un égorgement général.

Tout le monde était armé ! Le coup de pistolet fut tiré; mais le bruit était si formidable qu'il ne fut pas même entendu. La révolution de Février avait commencé vingt ans auparavant par un coup de fusil tiré sur le boulevard des Capucines. A deux pas de celui qui a tiré, on ne sait rien, on n'a rien vu. « Qui a tiré ? Pourquoi ? Y a-t-il un mort ? Est-ce la troupe ? » Les propos coururent, les colères s'enflamment. « On nous égorge ici ! On nous a attirés dans un guet-apens. » On voit des chapeaux, des débris de vêtements portés au bout des fusils; peut-être, sur une civière, un cadavre. On crie : Vengeance ! Les deux côtés. On est en pleine guerre civile sans savoir pourquoi.

Jamais, en effet, on n'a su le pourquoi d'une guerre civile. On voit le résultat, qui est la mort et la ruine; mais chacun juge de la cause d'après sa passion, le pire des juges. Il faut donc y regarder à deux fois, avant d'assembler les foules.

Ces bons italiens

Le gouvernement républicain s'efforce d'être gentil à l'égard des Italiens.

Eh bien, voici comment en Italie on nous rend la monnaie de toutes les gracieusetés du gouvernement :

Si l'empereur Alexandre II, écrit le *Piccolo*, n'avait pas, en 1875, empêché l'Allemagne d'envahir la France et d'en faire justice sommaire, l'Europe serait aujourd'hui une bergerie.

LA FRANCE UNE FOIS CONQUISE ET PARTAGÉE en plusieurs Etats, l'Europe n'avait plus qu'à se transformer en une Acadie et à souffler les bulles de savon avec les canons Krupp.

Qu'est-ce qui ruine l'Europe ? Le déficit financier, le déséquilibre de la Bourse et du portefeuille, la manie de la dépense. Eh bien ! dépensons encore un peu plus, mais d'un seul coup.

Contractons un emprunt gigantesque ET PROVOQUONS UNE GUERRE, en ayant l'air de nous la faire déclarer. Sans cela nous allons crever d'anémie, sinon de faim. C'est en France que nous devons trouver le reconstituant poulet rôti.

C'est le destin des *Galli* d'être mangés. Pour l'appétit qui nous dévore, il faut le sang des *Galli*.

Et voilà le pays que nous avons délivré en 1859 de sa longue servitude.

Certes, si jamais faute politique fut énorme, c'est bien celle qui poussa l'empereur Napoléon III à tirer l'épée pour l'affranchissement du peuple italien.

Tous nos malheurs, on peut le dire, viennent de là.

Les élections de Dimanche

Paris, 25 avril.

Elections au Conseil général.

Canton-nord d'Aurillac : MM. Devès, sénateur républicain, 1.131 voix; de Parieu, conservateur, 995; Theris, radical, 186. Ballottage.

Canton de Carbonne (Haute-Garonne) : M. Gaston, républicain, est élu par 1.817 voix, sans concurrent.

Canton de Clunay (Saône-et-Loire) : M. Symian, républicain, 2.004 voix, élu; Maire, républicain, 1.489.

Election au Conseil d'arrondissement.

Canton d'Orgères (Eure-et-Loir) : M. Fouquet, cultivateur, maire de Loigny, conservateur, élu.

Lettres épiscopales

Appel de Mgr Turinaz

Un nouvel écrit vient de paraître, auquel on peut prédir un légitime retentissement. Il est de Mgr Turinaz, qui le publie sous ce titre : « Sauvons la France chrétienne ! Appel aux catholiques, aux libéraux sincères, aux honnêtes gens de tous les partis ! »

Voici en quels termes Mgr l'évêque de Nancy expose le dessein dont il s'est inspiré en écrivant ces quelques pages :

« Il y a quelques jours, je déclarais en face de mon pays que je ne courberais pas la tête devant les iniquités sacrilèges qui désolent nos églises, en entravant la liberté de la prédication chrétienne et sous la honte de la servitude qu'on veut nous imposer. Je viens aujourd'hui tenir cet engagement d'honnête homme et d'évêque. »

Dans la première partie de sa démonstration, Mgr Turinaz s'attaque principalement, après l'exposé des scènes de désordre qui se sont produites dans diverses églises, à réfuter l'incroyable langage du ministre Ricard. Il ajoute :

« Je me demande si jamais une tyrannie à la fois aussi odieuse et aussi hypocrite, aussi absurde et aussi déshonorante, a été imposée depuis dix-neuf siècles à un clergé et à un pays catholique ! Et ce pays catholique s'appelle la France ! Et ce clergé est le clergé français, qui a derrière lui quatorze siècles de légitime indépendance, de dignité, de gloire, de courage, et souvent d'héroïsme ! Non ! non ! il ne peut pas courber la tête sous une pareille servitude. »

C'est aujourd'hui une question de vie ou de mort, d'être ou de n'être pas, et aucune illusion n'est désormais possible. Si les catholiques de France laissent, par leur silence et leur inaction, anéantir les traditions et les gloires du passé, les libertés et les droits de l'Eglise, nous irons rapidement à la défaite certaine, complète, irréparable; nous irons à la destruction de la France chrétienne par le chemin du déshonneur.

Il faut donc résister par tous les moyens honnêtes qui sont au pouvoir des catholiques; et, dans la seconde partie, Mgr Turinaz adjure ceux-ci de n'y point épargner leurs efforts, leurs sacrifices et leurs peines. Chacun dans sa sphère, capitalistes, hommes d'études, jeunes gens, ouvriers des villes et des campagnes, tous ont à cet égard des devoirs particuliers, et Mgr l'évêque de Nancy les expose d'une façon pressante.

Mgr Turinaz analyse longuement le rôle spécial des prêtres et des évêques.

Il ajoute :

Nous succomberons, s'il le faut, mais nous ne céderons pas.

S'adressant à nouveau aux catholiques, l'évêque poursuit :

Vous n'avez à craindre de l'épiscopat et du clergé français ni usurpation, ni empiètements sur les pouvoirs publics; jamais ils n'ont été aussi éloignés qu'aujourd'hui de pareilles tendances.

Les grands enseignements de Léon XIII ont consacré, avec plus d'éclat, la doctrine catholique de la distinction des deux puissances. Nous sommes le nombre aussi bien que la force et le droit. Unissons-nous donc dans la loyauté parfaite pour la protection et la défense des libertés civiles et religieuses.

Lettre

de l'évêque de Montauban.

Au sujet de la lettre de Mgr l'archevêque d'Avignon, Mgr l'évêque de Montauban vient d'adresser à la *Semaine religieuse* de son diocèse une lettre dont voici quelques passages :

« Je ne sais si vous pourrez publier en son entier la circulaire de ces éminents prélats. Je désire vivement que vous en reproduisiez du moins la partie relative au devoir des électeurs catholiques. Après tous les enseignements donnés par le Pape et par les évêques, les fidèles qui continueront de voter pour les ennemis de la religion, qui sont par cela même les ennemis de la patrie, seront sans excuse et encourront devant Dieu une grave responsabilité. »

Nouvelles coloniales

Mort de Mgr Puginier

Paris, 25 avril, 6 h. s.

Une dépêche d'Hanoï annonce la mort de Mgr Puginier, vicaire apostolique du Tonkin, établi depuis longtemps dans notre possession de l'Indo-Chine, où il a vaillamment défendu les intérêts français.

Mgr Puginier était né en 1835 à Paix, dans le diocèse d'Albi. Il avait quitté la France pour évangéliser le Tonkin, en 1858. Il fut sacré évêque le 26 janvier 1883, comme coadjuteur de Mgr Theurel, qui mourut au mois de novembre de la même année. Depuis lors, Mgr Puginier étant vicaire apostolique du Tonkin occidental, s'est trouvé mêlé à toutes les affaires qui intéressaient la France. Aussi sa mort est-elle une perte immense pour les missions et aussi pour la France, à laquelle ce vénéré prêtre a rendu les plus éminents services.

La question religieuse

Paris, 25 avril.

Les radicaux et les francs-maçons sont hors d'eux-mêmes; les manifestations épiscopales de la province d'Avignon, celles de Mgr Gouthe-Soulard et Mgr Turinaz les ont irrités au plus haut point.

M. Ricard, ministre des cultes, qui était parti hier pour la Seine-Inférieure, est revenu précipitamment hier soir. Son premier acte a été de demander auprès de lui pour la seconde fois M. Lefebvre de Béhaine, notre ambassadeur auprès du Vatican.

Tous les deux ont très longuement conféré ce matin même.

Mais à peine M. Ricard a-t-il été de retour qu'il a reçu également un certain nombre de radicaux de marque, plus ou moins dignitaires de la franc-maçonnerie; ceux-ci qui savent quel auxiliaire ils ont dans le ministre des cultes sont venus faire appel à son zèle anticlérical.

Nous n'étonnerons personne en disant que M. Ricard a promis de frapper fort et ferme. Il

s'est gardé de mettre une sourdine à ses déclarations publiques et n'a pas manqué de faire sentir à ses visiteurs que son action dans la campagne anticléricale ne se bornait pas à poursuivre le clergé.

On n'est pas, en effet, sans avoir remarqué que le récent mouvement concernant les justices de paix, par une coïncidence qu'on ne saurait qualifier de fortuite, porte notamment sur les départements du nord et ceux du midi, précisément ceux que nous signalions comme pouvant donner sur le terrain électoral des mécomptes au parti gouvernemental.

En tout état de cause le conseil sera demain saisi de la question religieuse; la discussion qui fut, sur ce sujet, très aigre il y a quelques jours, le sera probablement bien davantage. M. Loubet reste persuadé que les élections municipales subiront l'effet des poursuites intentées contre les évêques; mais M. Ricard est résolu à aller de l'avant.

Les dissensions, déjà fort prononcées, vont s'aggraver encore.

LES CULS-DE-JATTE

Nous trouvons dans le *Temps* d'intéressants renseignements sur l'étrange industrie des culs-de-jatte, dont on a pu voir souvent à Perpignan de nombreux spécimens :

« Les culs-de-jatte, nous a-t-il dit, sont une invention relativement assez récente; elle ne remonte pas à plus de vingt ou trente ans, au moins dans la forme où nous la voyons actuellement se manifester à Paris et en province. Tous ces malheureux, qui se promènent dans leur petit chariot, proviennent d'Espagne, et, pour préciser, de Tolosa, ou des environs de cette ville, située à 22 kilomètres au sud de Saint-Sébastien. C'est à la suite d'abominables pratiques, d'ailleurs, qu'on confectionne les culs-de-jatte. Il y a là-bas, en Espagne, des entrepreneurs qui organisent des caravanes de ces misérables. Ces entrepreneurs ne s'adressent, cela va sans dire, qu'aux familles pauvres. Si, dans l'une d'elles, il est né un petit garçon, infirme ou idiot, et dont les jambes présentent quelque déformation, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa vie. Il leur offre un moyen non seulement de donner au pauvre petit un gagne-pain, mais encore d'en faire une sorte de capital qui rapportera des intérêts fixes à sa famille. Pour cela, il suffit d'une petite opération, ce personnage expose aux parents que cet enfant leur sera une charge bien lourde, car il ne sera jamais capable ni d'aider sa famille, ni même de gagner sa

CHRONIQUE LOCALE

Nos compatriotes. — Le concours dit : De Deuxième essai pour le grand-prix (Prix de Rome) de 1892, a été jugé hier, 25 avril, à l'École des Beaux-Arts.

Notre compatriote M. J.-B. Belloc, pensionnaire de la Ville et du Département, est admis à monter en loge.

Tous nos compliments.

Contributions indirectes. — Voici par ordre de mérite la liste des candidats des Pyrénées-Orientales admis à la suite du concours du 8 février 1892.

N° 63, Torrens Antoine, de Perpignan; 159, Marthre; 201, Olibères; 259, Ibo; 300, Charpy; 363, Jaume; 380, Rouger.

Il y a eu 417 candidats admis.

Percepteurs. — Par décision du ministre des finances, M. Maury (Justin), chef de comptabilité à la trésorerie générale est nommé percepteur à Port-Vendres (réorganisation).

L'internat en médecine et la loi militaire. — L'association amicale des internes et anciens internes en médecine des hôpitaux de Paris s'est réunie, hier, dans l'amphithéâtre de l'Assistance publique, sous la présidence de M. le professeur Hardy, à émis les vœux suivants qui seront soumis à l'examen des Chambres :

1° Que la limite d'âge — vingt-six ans — proposée pour le concours de l'internat et qui est imposée par le régime actuel de la loi soit remplacée par une mesure établissant l'égalité du nombre de concours et du temps d'études entre les concurrents;

2° Que les concurrents à l'internat ne puissent prendre part à ce concours que pendant les six années qui suivront la prise de leur première inscription, et que les externes soient dorénavant nommés pour quatre années, non renouvelables;

3° Que le nouveau règlement ne soit applicable qu'au concours de 1896.

Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales. — Assemblée générale. — Ordre du jour de la séance du jeudi, 28 avril 1892, qui aura lieu à dix heures du matin au siège de la Société :

1° Régime des boissons. — Projet du gouvernement. — Rapport de Commission;

2° Questions diverses. — Présentations.

Nota. — MM. les députés et sénateurs du département ont été convoqués à cette réunion importante au point de vue des intérêts viticoles.

Nos sociétés musicales au concours de Béziers. — Nous remarquons dans la liste des récompenses encore incomplète :

La Lyre Roussillonnaise de Rivesaltes, 1^{er} prix de lecture à vue en troisième division. (Harmonies) et 3^e prix au concours d'honneur.

L'Union Chorale de Maury, 2^e prix de lecture à vue en troisième division (Orphéon).

L'Orphéon de Rivesaltes, 1^{er} prix de lecture à vue au concours d'honneur 1^{er} et 2^e division.

L'Echo de l'Agly, 1^{er} prix de lecture à vue au concours d'honneur.

La chorale Port-Vendraise, 1^{er} prix d'exécution ascendant. (A suivre).

Le travail des mécaniciens et des chauffeurs. — Une circulaire ministérielle, en date du 24 avril 1891, avait invité les Compagnies des Chemins de fer à établir des roulements dans leurs dépôts, afin que les journées de travail des chauffeurs, conducteurs et mécaniciens ne pussent excéder douze heures.

Ces prescriptions ayant rencontré dans leur application certaines difficultés, M. Viette, ministre des travaux publics, vient d'envoyer aux Compagnies une nouvelle circulaire pour déterminer les conditions dans lesquelles la première doit être exécutée.

Le ministre déclare que les périodes de travail prévues doivent être intercalées entre deux repos ininterrompus d'au moins dix heures; de telle sorte qu'aucune période de vingt-quatre heures comptée soit à partir de l'origine du repos ininterrompu, soit à partir de l'origine de la période du travail ne contienne ni plus de douze heures de travail ni moins de dix heures de repos ininterrompu. Il ne pourra être dérogé à ces dispositions que dans des cas peu nombreux et nettement définis. Les Compagnies devront en aviser immédiatement l'administration.

Les chauffeurs conducteurs, mécaniciens, ne pourront en aucune circonstance se prévaloir de la durée de travail pour refuser d'obéir aux ordres qui leur seraient donnés et entraver ainsi le fonctionnement d'un service public.

Vol. — Ce matin, vers 3 heures, le nommé Serrata Sanveur, âgé de 34 ans, roulier à Salses, de passage à Perpignan, est allé déclarer au poste de police que cette nuit des malfaiteurs avaient pris sur sa charrette, remise à l'affenage Touron, rue de la Basse, 17 pains de sucre. Une enquête est ouverte, on croit être sur la trace des auteurs de ce vol.

Feu de cheminée. — Hier, vers midi, le feu s'est déclaré à la cheminée de M. Bruyas, relieur, rue Mailly, il a été immédiatement éteint, la cheminée étant ramonée depuis peu de temps.

Perte et trouvaille. — Un bracelet en argent a été perdu hier, à la plage de Canet. Le rapporter à la police. Trouvé : Une tourterelle. S'adresser à la police.

ESTAGEL. — Accident. — Avant-hier, vers onze heures du matin, M. Taulier, maire d'Estagel, a été, avec deux de ses amis, victime d'un grave accident. Il se rendait à Bélesta lorsque, aux abords de cette commune, l'essieu de la voiture s'est cassé.

Le cheval s'est alors emballé traînant le véhicule et les trois voyageurs. L'attelage est tombé dans la fontaine de Bélesta, d'une hauteur de trois mètres.

M. Taulier et ses deux compagnons ont été blessés à la tête et fortement contusionnés. L'un des blessés a le crâne ouvert.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Baromètre à 0 ^m au niveau de la mer	760.2
Température de l'air à l'ombre	14.9
État hygrométrique	55
Vent de la girouette	N O très faible
Direction des nuages	S O
État du ciel	couvert
Evaporation en 24 heures	8mm5
Pluie en 24 heures	0.0
Maxim. de température de la veille	26.1
Minimum de température du jour	13.2

ÉTAT CIVIL

Des 23, 24 et 25 avril 1892.

NAISSANCES. — 2 garçons — 3 filles.

MARIAGES. — Charles Rouch, journalier, et Anne Vigué, domestique. — Joseph Aginor, peintre, et Marie Gardet, sans profession. — Philippe Cambiès, mécanicien, et Marie Malaper, sans profession. — François Hibert, laitier, et Joséphine Paris, ménagère.

DÉCÈS (ville). — Thomas Amadis, chef de bataillon en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, 57 ans 3 mois. — Louis Campanaud, 15 ans 7 mois. — Anne Bendet, veuve Delacroix, sans profession, 73 ans 7 mois. — Joseph Jacques, 3 ans. — Antoinette Fourquier, sans profession, 17 ans 2 mois. — Paul Clermin, 26 jours. — Guétan Mora, ancien cordier, 72 ans. — Jean Labineu, 2 ans 2 mois.

DÉCÈS (hôpitaux). — Cécile Blanc, épouse Puig, ménagère, 45 ans.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Service du Roussillon.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 26 avril, 6 h. m.

Nouvel exploit des anarchistes

Explosion au restaurant Véry

Vers 11 heures, le bruit s'est répandu que les anarchistes avaient fait sauter le restaurant Véry, où Ravachol fut arrêté.

L'explosion a eu lieu à 9 h. 40. Une bombe aurait été placée contre la devanture, sur le trottoir, ou à l'entrée d'un soupirail.

La force de projection s'est produite en avant de la boutique, ce qui explique peut-être que le reste de la maison n'ait pas sauté. La mèche adaptée à l'engin explosif a fait fusée sur le trottoir; elle a continué à brûler près d'une minute après l'explosion.

Aussitôt informé de l'explosion, le préfet de police est arrivé sur les lieux. Le chef de la police municipale et M. Goron l'accompagnent. Les pompiers sont déjà là; ils coupent la boutique et précèdent aux premières feuilles en s'éclairant de torches. Des débris de toutes sortes encombrant le trottoir. Dans la boutique, on marche sur des plâtras, sur des débris de verre, qui crient sous les pieds et coupent les chaussures.

L'attentat du restaurant Véry a produit à la préfecture de police, dans le monde judiciaire et au ministère de l'intérieur, une véritable stupeur suivie d'affolement.

D'abord, on se refusait à croire à cette terrible carte de visite des amis de Ravachol; mais la grave nouvelle était bientôt confirmée téléphoniquement par M. Dresch et il a bien fallu se rendre à l'évidence.

Ce qui surtout frappe les esprits, c'est la coïncidence de l'explosion avec le procès qui vient demain.

Toute la soirée, de 10 heures à minuit, ce n'a été qu'un échange ininterrompu de coups de téléphone entre la préfecture de police et la place Beauvau. Avant de se rendre boulevard Magenta, M. Lozé a convoqué pour 2 heures du matin, à son cabinet, un certain nombre de commissaires de police qui perquisitionneront et feront de nouvelles arrestations, demain matin, chez les anarchistes non encore arrêtés.

Dans le public, sur le boulevard, dans les cafés très nombreux du boulevard Magenta, de la place de la République, l'impression a été très vive. Dans les maisons

avoisinant la boutique de Véry g'a été l'épouvante. Beaucoup de locataires ont apparu aux fenêtres, affolés; d'autres, déjà au lit, se sont levés et se sont enfuis de chez eux.

L'indignation, la colère va autant aux anarchistes qu'à la police, qui n'a pas su, surtout avec l'indication du procès de demain, empêcher ce nouvel attentat.

Durant ces derniers jours, deux agents étaient de planton devant la maison Véry; avant-hier, il n'y en avait plus qu'un et aujourd'hui cet agent était-il à son poste? Si oui, que faisait-il? que regardait-il?

Autant de questions que les gens se posent sans pouvoir expliquer ce manque de surveillance vraiment inouï, surtout après la démarche de M. Véry auprès de M. Loubet.

Les appareils à gaz sont tordus, les branchements coupés, le compteur défoncé. L'horloge a eu ses deux aiguilles emportées. Un pain et un jambon restent là, accrochés au mur; c'est là tout ce qui reste à l'intérieur de l'établissement. Un escalier conduit de la boutique à l'entresol; nous y montons. Là les dégâts sont insignifiants; quelques vitres brisées, deux portes défoncées.

Au dehors, sur le trottoir d'en face et à l'entrée des rues voisines, l'affluence est énorme. Plusieurs milliers de curieux se pressent et cherchent à voir ou à savoir, avides de renseignements et d'émotions; mais la police les contient; à peine laisse-t-on passer les journalistes. Un peloton d'infanterie de marine a été réquisitionné; les soldats forment la haie, l'arme au pied.

On annonce une interpellation au préfet de police, au conseil municipal; quelques conseillers émettaient, ce soir, l'avis qu'il fallait à tout prix obliger le gouvernement à remplacer l'incapable M. Lozé.

Le ministre de l'intérieur a fait demander par téléphone, au ministre de la guerre, de faire prendre par le général Saussier, des mesures militaires complémentaires au palais de justice et ailleurs. Il demande qu'une partie des troupes, dans les casernes et dans les forts, soient consignées avec des piquets en armes prêts à marcher.

A 11 h. 1/2, M. Carnot, informé par voie téléphonique, a fait prier M. Loubet de venir lui apporter ses premiers renseignements. Le poste de l'Elysée, ceux de la Banque de France, de la Chambre des députés sont renforcés. Une surveillance de nuit, à la Bourse, vient d'être organisée.

Beaucoup de partants étrangers, par les trains de minuit des différentes lignes.

DERNIERS DÉTAILS

Les victimes

Paris, 26 avril, 9 h. 30.

L'explosion a fait cinq victimes, entre autre M. Véry, le chef de l'établissement, qui a eu la jambe fracassée; il a été transporté à l'hôpital Saint-Louis et a été amputé; ce matin à 8 heures son état était aussi satisfaisant que possible.

Les autres blessés sont : la femme et la fille de M. Véry qui ont reçu de nombreuses contusions et des brûlures à la face.

Trois ouvriers typographes, les sieurs Hamond, Gandon et Léger qui étaient assis dans la salle de consommation ont été renversés par l'explosion, le premier seul a été grièvement blessé sur toutes les parties du corps.

Le garçon Lhérot, sur les indications duquel Ravachol a été arrêté, se trouvait en ce moment au fond de l'établissement, il n'a eu que des égratignures.

Une quinzaine de personnes parmi celles qui passaient sur le boulevard au moment de l'explosion, ont été légèrement contusionnées.

Les causes de l'explosion

L'explosion a été causée par une bombe placée, suivant les uns, sous le compteur même de l'établissement; suivant d'autres, dans la cave, et selon une troisième version dans le couloir de l'hôtel situé au-dessus du restaurant, contre le mur auquel est adossé le compteur de Véry.

Ce mur est complètement démolí, l'intérieur de l'établissement est saccagé, le plancher effondré, mais le plafond n'est pas atteint. Une boutique de marchand de bric-à-brac contiguë a été fortement endommagée; le reste de la maison n'a pas beaucoup souffert.

Les auteurs de l'explosion

Les auteurs de ce criminel attentat sont encore inconnus.

On a signalé deux individus, vêtus comme des paysans, qui seraient venus dans la soirée pour louer une chambre dans l'hôtel, auxquels l'hôtelière aurait refusé ce qu'ils demandaient et qui auraient disparu aussitôt après.

Le garçon Lhérot croit que la bombe a été placée dans la cave, sous le compteur.

Il a signalé trois hommes et trois femmes qui, entrés pour prendre une consommation, partirent quelques instants avant l'explosion. Leurs allures permettent de supposer qu'ils pourraient bien ne pas être étrangers à l'explosion, mais on n'a contre eux aucun indice précis.

L'émotion à Paris

Comme on le pense l'émotion produite par cet audacieux et atroce attentat est énorme dans la population parisienne.

Une foule de 20.000 personnes au moins se pressait toute la nuit devant l'établissement.

Des détachements considérables de troupe ont dû être appelés pour faire le service d'ordre.

Aucun des résultats de l'enquête aussitôt ouverte par les autorités n'est encore connu.

M. Girard, directeur du Laboratoire municipal, estime, d'après l'examen des dégâts occasionnés par l'explosion, que la bombe devait contenir au moins un kilogramme de dynamite avec de la sebastine ou de la grisoutine. Aucun débris métallique de l'enveloppe du formidable engin n'a pu encore être retrouvé.

Le moment est bien choisi!

M. Lavy, député et conseiller municipal de Paris, se propose, dès la rentrée, d'interpeller le gouvernement sur les arrestations des anarchistes.

Paris, 9 h. 30 m.

Nouvelles religieuses

Le Figaro reçoit de Rome une dépêche racontant que dans son entretien avec le Pape le cardinal Richard a déclaré que l'encyclique n'avait rencontré aucune résistance auprès du clergé parisien. Seuls les laïques accueillirent froidement les recommandations pontificales et les conseils de l'archevêque. Toutefois Mgr Richard aurait obtenu de quelques chefs la promesse de rester sur le terrain légal.

Le Pape fera connaître sa pensée dans une prochaine audience.

L'explosion et la presse

Les journaux qui publient des articles sur l'explosion d'hier, sont rares. L'Auto-rité et le Matin accusent l'imprévoyance du gouvernement.

Bulletin Financier

Paris, 23 avril 1892.

Les mesures énergiques prises par le gouvernement contre les individus notoirement connus pour appartenir au parti de l'anarchie, ont rassuré l'opinion et fait penser que l'ordre ne serait pas troublé la 1^{re} mai. La Bourse s'en est ressentie, le 3 0/0 ancien monte à 96.82 et le nouveau à 96.30. Le 4 1/2 est bien tenu à 105.75.

La Rente Italienne reste à 88.92 après 89. L'Extérieure est sans changement à 57.7/8. Le 3 0/0 Portugais gagne un point à 27.1/2. Le ressort des explications fournies par M. de Serpa Pimentel que la question des garanties réclamées par les comités sera réglée d'une façon satisfaisante.

Le nouveau Russe cote 75 3/4 et l'Orient 66 11/16. Le Rouble arrive faible à 207 1/2.

Informations financières. — L'épargne fait un accueil favorable à la souscription aux 4000 obligations 6 0/0 de la Cie agricole et viticole de Gujau et la Teste. Le succès de l'émission est assuré par le revenu de 15 francs de ce titre et par son remboursement à 300 fr. soit une prime de 50 fr. le prix de l'émission étant de 250 fr. La souscription est ouverte au siège de la Société, 78, rue Lafayette et dans les départements, chez les banquiers, ses correspondants.

Les familles Souvras, Castanyé, Molins, Troy et Abblat prient leurs amis et connaissances qui par erreur ou par oubli n'auraient pas été prévenus d'assister aux obsèques de

Mme Angélique veuve SOUVRAS.

née NOGUÉS,

qui auront lieu mercredi, 27 avril, à 9 heures 1/2 du matin, à l'église la Réal.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Grande-la-Réal, 29.

Les familles Pélissié, Marcerou et Brograd, vous prient d'assister aux obsèques de

M. François PÉLISSIÉ,

âgé de 50 ans,

qui auront lieu demain mercredi, à 9 heures du matin, à l'église Saint-Joseph de la Gare.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Marceau, n° 11.

Vente Fontaneau

Etude de M^e Louis CAULAS, licencié en droit, avoué à Perpignan, rue Vauban, n° 18, en face le Crédit Lyonnais.

A VENDRE par licitation aux enchères publiques

Le samedi trente avril mil huit cent quatre-vingt-douze, à dix heures du matin, devant M^e Jean-Joseph Rolland, notaire à Perpignan, dans son étude, rue des Augustins, n° 2.

PREMIER LOT

Le rez-de-chaussée servant de magasin d'une maison sise à Perpignan, rue Arago, n° 9. Mise à prix trois cents francs, ci..... 300 fr.

DEUXIEME LOT

Une maison sise à Perpignan, rue Arago, numéro 3. Mise à prix deux mille cinq cents francs, ci..... 2.500 fr.

TROISIEME LOT

Une vigne, au territoire de Perpignan, au lieu dit Torremilla, portée au numéro 40 de la section A du plan cadastral, d'une contenance de quatre-vingt-sept ares. Mise à prix cinq francs, ci..... 5 fr.

QUATRIEME LOT

Une autre vigne, au territoire de Perpignan, lieu dit Chemin des Vignes, d'une contenance de quarante-huit ares, portée sous le numéro 469 P, de la section B du plan cadastral. Mise à prix cinq francs, ci..... 5 fr.

CINQUIEME LOT

Une autre vigne, au territoire de Perpignan, lieu dit le Pointet de Bages, d'une contenance de vingt-quatre ares, portée sous le numéro 838 de la section F du plan cadastral. Mise à prix cent francs, ci..... 100 fr.

M^e CAULAS, avoué poursuivant, M^e Blancou, avoué co-licitant, et M^e Rolland, notaire, chargé de la vente, donneront tous les renseignements nécessaires.

NOTA. — Les frais faits pour parvenir à la vente seront payés par les adjudicataires en diminution de leur prix d'adjudication.

Signé : L. CAULAS, licencié-avoué.

AU RACCOMMODAGE

P. DELBAS, ouvrier tailleur d'habits, rue Desprès, 3, Perpignan, prévient le public qu'il fait à des prix réduits les rebordages et redoublages de toutes sortes de réparations aux habillements pour hommes.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame des Victoires et 8, Place de la Bourse, ou 7, rue Feydeau, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le journal.

A VENDRE

Deux cuves d'occasion en bon état. S'adresser rue Cloche-d'Or, 4.

AVIS

A céder à Rivesaltes un entrepôt de matériaux pour construction. Une bonne clientèle est assurée, facilité pour le paiement des marchandises. S'adresser à Rivesaltes, rue Bailly, n° 2.

A CÉDER un fonds de maïson de commerce pour les vins ; clientèle de 1^{er} ordre. Le matériel fixe, cave et maison pourraient être loués ou vendus avec grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

à partir du 1^{er} avril courant Les magasins dits A la Ville de Paris. S'adresser à M. ESTRADÉ, propriétaire, Place Laborie, 16.

DEMANDE D'EMPLOI

Un homme âgé de 65 ans, marié, sachant lire, désirerait se placer comme concierge, garçon de bureau, garçon de course ou garde particulier. S'adresser au bureau du journal.

MALADIES DES ENFANTS

Sirope de Raifort iodé

De GRIMAULT et C^{ie}

Plus actif que le sirop antiscorbutilique, excite l'appétit, fait fondre les glandes, combat la pâleur et la mollesse des chairs, guérit les gourmes, croûtes de lait, éruptions de la peau. Cette combinaison végétale, essentiellement dépurative, est mieux tolérée que les iodures de potassium et de fer.

DEPOT : Toutes pharmacies

ENCRE AZULINE

indélébile et non corrosive, spéciale pour les actes notariés et les registres de l'état civil. En vente à la librairie Latrobe.

REPRISE IMPERCEPTIBLE

S'adresser à Mme Vidal, rue du Four Saint-Jean, n° 6, de 1 heure à 2.

VIN DE PROPRIÉTAIRE

VENTE AU COMPTANT

Rue des Augustins, 20.

APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL

Epicerie Genre Parisien

J. XÉRIDAT - ROMEU

Rue Argenterie, 23,

Grand arrivage de morue verte, sardines, anchois de Collioure, thon, homard, saumon, rougets, maquereaux, harengs au vin blanc. Légumes frais en conserve, légumes secs nouveaux.

Dépôt de vermicelles et pâtes à 65 centimes le kilo.

DEPOT DES PRODUITS FÉLIX POTIN, DE PARIS.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

A LA VILLE DE PARIS

Place Laborie et rue du Quai, 16,

PERPIGNAN

DERNIERS JOURS DE VENTE

Nouveaux et importants rabais sur tous les articles

SOLDES ET OCCASIONS A TOUS LES RAYONS

Comptoirs et rayonnages à vendre



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris ?
Avez-vous des Pellicules ?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI
Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

Entrepôt : 22, Rue de la Harpe, PARIS

Env. fr sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.

CHANGEMENT DE DOMICILE

pour cause d'agrandissement

M. MARTY successeur de M. BONNABOSC, 1, rue Fusterie, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de son changement de domicile il sera fait un grand rabais sur toutes les marchandises.

Grand choix d'Ombrelles, Encas, Éventails

Écharpes et Fichus en Dentelle, Jerseys, Ganterie, Parfumerie

Bronzes d'Art, Pendules, Lampes, Fayences artistiques

ARTICLES DE PARIS

NOTA. — Prochainement les magasins

seront transférés Place Laborie, n° 6.

C^{ie} Générale Transatlantique

Paquebots - Poste Français.

LIGNES POSTALES.

Départs de Port-Vendres pour Alger, Dellys, Bougie, Djidjelli, Coli, Philippeville, Bône, La Calle, Bizerte et Tunis, le lundi, à 6 h. 1/2 du soir. Oran ou Carthagène-Oran alternativement par quinzaine (Mostaganem et Arzew facultativement), le jeudi à 6 h. 1/2 s.

Lignes commerciales :

Départs de Marseille pour Saint-Louis-du-Rhône, Cette et Port-Vendres, le samedi à 4 h. du matin. Cette et Port-Vendres, le mardi à midi.

Départs de Port-Vendres pour Cette et Marseille, le mercredi ou le jeudi (dans la matinée). Cette, Saint-Louis-du-Rhône et Marseille, le samedi dans la soirée.

Prix des passages (nourriture comprise) de Port-Vendres pour ALGER et ORAN :

pour Alger : 1^{re} classe : 100 fr. — 2^e classe : 70 fr. — 3^e classe : 30 fr. — 4^e classe : 18 fr.
pour Oran 1^{re} classe : 100 fr. — 2^e classe : 70 fr. — 3^e classe : 30 fr. — 4^e classe : 22 fr.

ASSURANCES MARITIMES A PRIMES RÉDUITES :

Un franc par mille francs de ou pour CETTE et MARSEILLE ;

Deux francs par mille francs de ou pour ALGER et ORAN.

NOTA. — Le tout bien entendu sous réserves de modifications ultérieures

Pour frêt, passages et renseignements, s'adresser à M. Tros, agent de la Compagnie à PORT-VENDRES.

Librairie Ch. Latrobe :

DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

Encyclopédie universelle

des Lettres, des Sciences et des Arts

Rédigé par les savants,

les spécialistes et les vulgarisateurs contemporains les plus autorisés

Sous la direction de

M^r Paul GUÉRIN

Camérier de Sa Sainteté Léon XIII

Agriculture. — Archéologie. — Astronomie. — Administration. —

Armée et marine. — Arts et métiers. — Beaux-Arts. — Bibliographie. — Biographie. — Économie politique. — Géographie. —

Histoire. — Histoire naturelle. — Langue française. — Législation. — Littérature. — Mathématiques pures et appliquées. —

Médecine. — Mythologie. — Philosophie. — Physique et chimie —

Théologie. — Travaux publics, etc.

Six beaux volumes grand in-4°, de chacun 1.200 à 1.300 pages.

Prix : 150 francs.

NOUVEAUX PRIX DE FAVEUR

1^{re} combinaison. — Prix : 150 francs payables en 18 mois à

raison de 10 francs par mois, recouvrables par traites tous les

3 mois.

2^e combinaison. — Prix : 162 francs, au lieu de 150 francs,

payables comptant.

LES CAPITALES DU MONDE

Paris : F. Coppée. — Constantinople : Pierre Loti. — Saint-

Petersbourg : E. de Vogüé. — Rome : G. Boissier. — Bucarest :

Reine Elisabeth de Hongrie (Carmin Sylva). — Vienne : Mme

Juliette Adam. — Athènes : Comte de Mouy, etc., etc.

L'ouvrage, édité avec luxe, sera complet en 22 livraisons à 1 fr.

Chaque livraison, protégée par une couverture en couleur, com-

prendra au moins 24 pages de texte, plus 2 planches tirées à part.

Il paraît une livraison par semaine.

L'ANNÉE SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

1891

par Louis FIGUIER

Le Gérant, Ch. LATROBE.

Imprimerie Ch. Latrobe,

rue des Trois-Rois, 1, Perpignan.

RÊVE D'OR

Par PAUL VERDUN

C'était toujours le même combat qui se livrait en Lefèvre. L'homme qui voulait gagner de l'argent, ne demandait qu'à aller de l'avant ; au contraire, l'homme qui en avait perdu, était effrayé de toute nouvelle proposition.

Irrésolu, Lefèvre ne pouvait, de sa propre initiative, se déterminer entre ces deux tendances. Il arrivait alors ceci : c'est que son interlocuteur faisait pencher la balance du côté qu'il voulait, c'est-à-dire du côté qui était avantageux pour lui et désavantageux pour l'entrepreneur.

Samuel Epivent était un faiseur d'affaires sans conscience, mais c'était un homme très intelligent et très habile. Il avait d'ailleurs étudié son client tellement à fond qu'il lisait ses impressions sur son visage, comme si elles avaient été écrites sur un livre ouvert.

— Voici l'affaire dont il s'agit, dit-il : une spéculation sur des immeubles à construire à Chaillot.

Un propriétaire de vastes terrains situés en bordure de l'avenue de l'Alma et de l'avenue Choséphine, s'est trouvé gêné pendant le siège. Il a cédé ces terrains à son fils Choseph dans de bonnes conditions.

Le quartier est acréable, sain, bien desservi par des omnibus et des bateaux, entouré de pelles aérées plantées d'arpes, à proximité des Champs-Élysées. C'est un endroit qu'aiment les gens riches et les étrangers.

Bref, il faut construire dessus ces terrains de pelles maisons.

Voulez-vous vous charger de les élever ?

Vous vous entendriez avec mon fils pour les conditions, car c'est lui qui est à la tête de cette entreprise. Vous feriez l'affaire en participation. Je ne peux pas vous donner toutes les explications de détail, mais je sais qu'il y a là-dedans plusieurs centaines de mille francs à gagner.

— A moins qu'ils ne soient à perdre, répliqua Lefèvre. Aux Petites-Dalles aussi il y avait des centaines de mille francs à gagner, et je les ai perdus.

— L'affaire dont je vous parle en ce moment, est bien différente. D'abord le terrain est tout acheté ; ensuite vous n'avez pas à craindre les fantaisies de la mer.

— Je verrai votre fils ; j'étudierai ses propositions.

— C'est que je vais vous dire... Plusieurs entrepreneurs sont déjà venus lui faire des offres très avantageuses. Acceptez tout de suite l'affaire en principe, quitte à discuter les conditions. Et tenez ! Voulez-vous que je vous donne un bon conseil ? A votre place j'accepterais immédiatement.

Au point où vous en êtes, vous comprenez que vous ne pourriez jamais vous tirer l'embarras en travaillant de votre métier d'entrepreneur, comme vous travailliez autrefois. Pour vous remettre à flot, il vous faut gagner beaucoup d'argent en peu de temps, et, pour y arriver, il n'y a qu'un moyen : faire une bonne spéculation.

— Oui, je comprends... dit lentement Lefèvre qui hésitait. Mais franchement je ne sais pas si je dois risquer encore...

— Vous faites l'enfant, interrompit d'un ton

bonhomme Epivent qui vit que l'affaire était conclue.

Allez demain voir Choseph, de huit heures à dix heures du matin. Je le préfèrerais ce soir de votre visite.

Vous voyez, ajouta-t-il en tapant familièrement sur le genou de l'entrepreneur, comme je me venge de mes amis, quand ils m'ont dit des sottises.

Il est vrai que je n'agirais pas ainsi pour tout le monde et que je ne promets pas l'être toujours aussi gentil, même envers vous.

— Cette gentillesse-là m'effraie. Je suis désorienté par votre façon de faire les affaires. Vous en brassez à la douzaine, et des plus différentes. Tantôt vous vendez des meubles, tantôt vous en... collectionnez. Vous pensez faire gagner de l'argent à votre fils avec une entreprise de bains de mer. Elle ne réussit pas ; vous montez une épicerie. Vous prêtez sur titres, vous faites l'usure à l'aide d'une locomotive. Voici maintenant que vous spéculer sur des terrains.

Moi, je suis entrepreneur de maçonnerie et je fais des affaires qui, toutes, se rapportent au bâtiment ; vous, au contraire, vous vous occupez de commerces tous dissemblables les uns des autres. Je ne vous comprends pas.

— Je vais vous expliquer ce problème, répondit Epivent

Je suis simplement un commerçant. Je trafique sur le travail des autres. Peu m'importe ce que j'achète et ce que je vends, pourvu que je gagne de l'argent.

Vous, au contraire, vous êtes un ouvrier, vous vous attachez au produit de votre travail. Je parie que ce qui vous a fait le plus de peine dans la catastrophe des Petites-Talles, ça été

non pas de perdre de l'argent, mais de voir tomber dans la mer, sans avoir servi, les maisons que vous aviez bâties.

— C'est exact.

— Eh bien ! Voilà un sentiment que je n'aurais pas éprouvé ; mon fils Choseph ne l'aurait pas compris.

En voilà un bon négociant, mon fils Choseph ! Il est bien plus fort que moi, c'est-à-dire qu'il le défendra avec les années. Il me ferait moi-même, moi, son père, s'il pensait en retirer un bénéfice raisonnable. Il a de l'estomac, lui, ce n'est pas comme vous.

Vous disiez tout à l'heure que vous étiez disposé à tout pour payer vos dettes. Eh bien ! Je vais vous montrer ce que l'on peut faire quand on veut. Venez avec moi.

Les deux hommes quittèrent le cabinet de l'usurier et gagnèrent le boulevard Sébastopol. Epivent arrêta Lefèvre devant un très beau magasin de chapellerie dont la large devanture était occupée d'un bout à l'autre par de longues rangées de casquettes portant chacune épinglée une étiquette indiquant le prix en gros chiffres : 3 fr. 60. Au-dessus de la boutique s'étendait, en guise d'enseigne, une grande bande de toile blanche offrant, imprimés en gigantesques lettres noires, ces mots :

Liquidation ! liquidation ! liquidation !

Casquettes d'une valeur réelle de 6 francs

vendues à perte

à 3 fr. 60.

Grands et petits profitez tous de l'occasion !!!

— Ma foi ! dit Lefèvre en examinant les cas-

quettes. Elle me paraissent en effet très avanta-

geuses, je vais m'en payer une.

(La suite au prochain numéro.)